L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 JUIN 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

TROUVÉE—Une jeune vache, tigré, une corne cassée, et également une truie noire, sont entrées chez moi, au Bayou St-Jean et coin du canal Marigny. Le propriétaire est prié de venir les réclamer en payant les frais d'annonce. Jean Mialocq. 10 juin—3f

ON DEMANDE.

A ACHETER un jeune cheval de 15 mains, à la fabrique d'eau de seltz J. B. Jusqua, 27 Bienville. 8 juin—3f

A LOUER.

L'HOTEL Cosmopolitan, rue Royale, près Canal. S'adresser à J. B. Solari. 8 juin—1m

UNE maison ayant deux appartements à feu, deux cabinets et une salle à manger. Deux chambres dans la cour, cave, water works. La maison est située rue St-Claude près de l'enceignure Ursulines No 264. S'adresser 203 rue Broad. 3 juin—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jesse K. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,094—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Bell, exécutrice testamentaire, et John H. Menge, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 juin—7 11 15

Succession de Jacob Schwenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,038—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina C. Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 juin—5 10 14

Succession de Philip McGivney et Ann McGivney sa femme, consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,271—Divison B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Connolly, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 juin—6 11 15

Succession de Jacob Schwenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,038—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina C. Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 juin—5 10 14

Succession de James M. Kinberger et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,659—Division E—Attendu que E. M. Rusha a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James M. Kinberger, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er juin—1 5 10.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,395—Division ——.—Vaccaro et Tortorich, et Joseph Vaccaro et D. J. Tortorich, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, vs. Leurs Créanciers.—Ordre : Considérant la soumission des pétitionnaires aux exigences de la loi; il est ordonné—Que la pétition de Vaccaro et Tortorich, comme raison sociale, et de Joseph Vaccaro et Dominick J. Tortorich, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, faisant application pour un répit, soit enliassée, et qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le SAMEDI, le 12me jour de juillet 1890, à 11 A. M., dans le but de voter sur l'application des dits pétitionnaires, devant leur être accordé dix, douze et dix-huit mois, dans lesquels ils puissent payer leurs obligations en trois versements égaux, et pour telles autres raisons qui la loi pourra autoriser ou qui pourront être soumises à la dite réunion des créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que A. A. Grandpré, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1890.
(Signé :) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juin—8 25—juil 12

D. J. Searcy & Co. vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,632—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John A. McLean, syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 juin—5 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,275—Division C—Michael Hackett vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens ici faite par Michael Hackett soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion de ces créanciers soit tenue pardevant W. F. Brewer, notaire, le 24me jour de juin 1890, au No 7 de l'Allée Commerciale, en cette ville, et que Chas. Parlange, soit appointé comme avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens du dit Michael Hackett, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—24—juin 10 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,023—Division D.—Jacob Vonwickle vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Jacob Van Wickle soit convoquée et tenue pardevant James McConnell, Jr., notaire, à son bureau No 26 Commercial Place, en cette ville, le MERCREDI 18me jour de juin 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes, conditions et manière que la vente des biens délivrés par l'insolvable doivent être vendus, et dans le but de voter sur toutes autres affaires portées devant eux.

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 juin—5 12 18

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 29,004.—Division C.—P. R. Angelovich vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable P. R. Angelovich, soit ordonnée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le mardi 10me jour de juin 1890, à 11 heures A. M., afin que les dits créanciers arrangent les termes et les conditions sur lesquels la propriété abandonnée par l'insolvable dans cette affaire, sera vendue, et toutes autres matières à être considérées par eux, qui pourrait être nécessaire pour effectuer la vente de la dite propriété, et de régler cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 mai 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—7 23 10 juin

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,276—Division C—Philip Thompson vs ses créanciers—Ordre de cour.—Que la présente pétition soit enliassée et qu'une réunion des créanciers de Philip Thompson, soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le 24me jour de juin, 1890, dans le but de considérer et de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de Philip Thompson soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé : FRED D. KING, Juge.
Que E. B. Dubuisson, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—24—juin 10 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,369 — Division E.—Mme Louisa Wasbeck vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Louisa Wasbeck, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 19 juin 1890, à 11 heures A. M. dans le but de recevoir les biens rendus par l'insolvable, afin qu'ils nomment un tableau de ses affaires, qu'ils obtiennent d'eux sa décharge de toute dette, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être nécessaires et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
5 juin—5 10 14

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 9 juin 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$2,247,417 00	$325,695 00
Même temps la semaine dern.dre	2,222,845 00	345,333 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 90 @ 95c.; or léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 80 à 80½; sols péruviens, 75½ @ 76; pesos chiliens, 75½ @ 76; argent mutilé américain, 85c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c.; argent anglais, par £, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½; reichsmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et stable.

Papier exceptionnel	8
do A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	4@6
Time do de	—@7
Papier hypothécaire	—@8

New York—Taux de l'argent à 5 pour cent.
Londres — Taux de la Banque d'Angleterre 3; consols 97 5/16 à 97⅛; argent en lingots 49. U. S. 4's 125.
Paris—Rentes 92.70.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 94⅛
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours) .... 483½ @ 484½
Traites de banque (60 jours) 486
Les FRANCS sont inactifs.
Francs de commerce (60 jours) 5.20⅝
Traites de banques (60 jours) 5.17½
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.
Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

$5,000 Louisiana 4's 94⅝
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$5,000 Bons à prime 152⅞
$7,000 City Consol (Crossman) ext. 110½
22 actions du Carrollton RR. Co. 117

Après l'appel de 2 p. m.
$10,000 Louisiana 4's [B 30 and int] 94½
$10,000 Louisiana 4's 94⅝
$10,000 Louisiana 4s (B June and int) 94½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	112½	....
Bank of Commerce	10	12½	13
Canal & Banking Co	100	165	175
Citizens	100	30	35
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	205	....
Louisiana National	100	200	....
Metropolitan	100	156	165
Mutual National	100	....	....
N O National	100	....	....
People's	50	....	....
State National	100	150	....
Union National	100	....	....
Traders'		8	....
Whitney National	100	270	310
Southern National		102	107

Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	45	55
Firemen's	50	....	....
Germania Ins Co	100	116	....
Hibernia Ins	100	40	50
Home Ins	100	100	....
Lafayette	52	....	....
Merchants Mutual	100	53½	....
Mechanics' and Traders	100	129	135
N Orleans Ins As	50	28	29
N Orleans Ins Co	50	19½	20¼
Sun Mutual Insurance	100	129	....
Southern Ins Co	100	99½	....
Teutonia	100	....	....

Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116⅞	....
Crescent City	100	95¼	96
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	121	....
Orleans	50	69	71
St-Charles Street	50	....	93¾

Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
C C Slaughterhouse	50	56	....
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	90	....
Consumers' Ice Co	100	136	150
Louisiana Ice Man Co	50	3	5
La State Lottery Co	100	....	....
Le Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	102¾	104
N O Waterworks Co	100	87	90
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	....
Louisiana Electric L't Co	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Crescent City Brewing Co	100	....	....

Bons d'Etat.		
Louisiane 4 s	94⅛	94⅝
Louisiana 3's	....	....

Bons de ville.		
Premium	152⅝	153½
Premium drawn number	....	....
Privilege ou Premiums	....	....
Consolidated 6's	105	....
Crossman	105	....
Consolidated Extended	109¼	....
Crossman	110½	110¾
Extended 6's	....	....
Railroad	....	....
Waterworks	....	....
Park	....	....
City 6 0/0 certificates	102⅞	103⅛
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	102¾	103⅛
City 5	104¾	105
City 7's old	109⅞	111⅛
new	....	....
gold	....	....

Bons divers.		
U S 4 0/0	121⅞	....
Canal & Claib. St RR mort	....	....
C, St. L. & N. O. R. R. Co	....	....
Jackson RR 2d mort. coup	....	....
Jackson RR 2d mort. debt	....	....
Cotton Exchange Stock	235	270
Board of Trade Stock	....	....
Stock Exchange Stock	....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock	....	50
New Orleans Traction Co	....	....
Sugar Exchange	....	180
Morgan's L & T 1st gold mort.	128½	130
Tex. & Pacific RR 1st gold m't	92	....
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't	42	....
C.C. Brewing Co. 1sts	....	....
St-Charles Hotel Co mort	....	....
Crescent City 1st	....	....
new	....	107
N O City RR Co mort	125	128
Canal Carriers RR mort	....	....
Carrollton RR 1st mortgage	....	114
N O Waterworks Co mort	....	....
La Ice Mfg Co 1st mort	95	105
La Ice Mfg Co 2d mort	58	90
Levee & Cotton Press mort	102	....
La Electric L 1st mort	109¼	....
2d	....	....
Cotton Exchange 1st mort	105	....

Certificats et Warrants.		
State Warrants Ordin. 1884	70	....
State Warrants Ordin. 1885	46	53
do do de 1886	42	....
do do de 1887	....	....
do do de 1888	52	....
Police Cts	30	....
School Cts	27	35
City scrip, old	30	....
new	63	....
Jan. int. Cts. on State Consols	26	35
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880	30	....
Unpaid State Coupons No 12 (Jan. 1 1880)	16	....
Unpaid State Coupons prior to No 12	22	....
Unpaid City Coupons	....	....
Half paid Coupons	....	....
State School Warrants	35	50

Unlisted Securities.			
Plata Reina	10	.90	.95
Mountain View	1	.04	.06
Balmoral		1.40	1.70
Lafayette Brewing Co	100	141	149
Louisiana Brewing Co	100	250	....
Pelican Brewing Co	50	69¼	74
Southern Brewing Co	100	622	690
Weckerling Brewing Co	100	142	149

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 700 balles comprenant —— à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅝c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	10 5/16	10⅜
Ordinary	10 13/16	10⅞
Good Ordinary	11 5/16	11 5/16
Low Middling	11 9/16	11⅝
Middling	11 13/16	11⅞
Good Middling	12 1/16	12⅛
Middling Fair	12 7/16	12½
Fair	13 15/16 nom	13¼ nom

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 10,19 à 10,20; février 10,25 à 10,27; mars 10,31 à 10,33; avril —— à ——; mai —— à ——; juin 11,72 à 11,74; juillet 11,77 à 11,79; août 11,77 à 11,79; septembre 10,73 à 10,75; octobre 10,26 à 10,27; novembre 10,14 à 10,15; décembre 10,14 à 10,15.

Les ventes comprennent 9,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11⅞; à Mobile 11¾; à Savannah à 11⅞; à Charleston 11¾ asked; à Wilmington à 11½; à Norfolk à 12; à Baltimore à 12¼; à Boston à 12¼; à Philadelphie 12 9/16; à Memphis 11¾; à Augusta 11⅞ à 12.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.
Cotes: Middling Gulf 12 7/16.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,61 à 10,62; février 10,66 à 10,68; mars —— à ——; avril —— à ——; mai —— à ——; juin 12,24 à 12,25; juillet 12,26 à 12,27; août 12,16 à 12,17; septembre 12,21 à 12,22; octobre 10,73 à 10,74; novembre 10,59 à 10,60; décembre 10,58 à 10,59.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,943,732 balles; même temps l'année dernière, 1,673,682 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,749,063 balles; même temps l'année dernière, 5,476,760 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,786,930 balles; même temps l'année dernière, 1,423,379 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,756,262 balles, même temps l'année dernière 4,542,456 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 46,450 balles; même temps l'année dernière, 53,072 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 160,456 balles; même temps, l'année dernière, 257,976 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes—6 3/16 pour le Middling Américain.

FUTURS

Calmes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—77½fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 76½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 74½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar and Rice Exchange.

Ventes 107 boucauts et 3,018 barils de sucre et 1,118 barils de mélasse.

Recettes 169 boucauts de sucre, 4,879 barils de sucre, 1,118 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Actif et fort.

Choice	—@	—
Strictly prime	5½@	5⅝
Prime	5⅛@	5⅝
Fully fair	5⅛@	—
Good fair	5⅛@	—
Fair	5⅛@	—
Good common	—@	5
Common	—@	—
Inferior	—@	—

CENTRIFUGAL—Actif et très fort.

Plantation granulated	—@	—
Off granulated	—@	—
Choice white	6⅜@	—
Off whites	6 5/16@	—
Gray off white	5 15/16@	—
Choice yellow	5 15/16@	—
Prime yellow	5 13/16@	5 15/16
Off yellow	5⅛@	—
Seconds	4¼@	5⅛

MELASSE—Open kettle—Nominal.

Fancy	—@	—
Choice	—@	—
Strict prime	—@	—
Good prime	—@	—
Prime	—@	—
Good fair	—@	—
Fair	—@	—
Good Common	—@	—
Common	—@	—
Inferior	—@	—

CENTRIFUGAL—Nominal.

Fancy	—@	—
Choice	—@	—
Strictly prime	—@	—
Good prime	—@	—
Prime	—@	—
Good fair	—@	—
Fair	—@	—
Good common	13	@15
Common	13	@15
Inferior	12	@ —

SIROP— —@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 3,700; barils riz écalé 490.

Recettes—Sacs riz brut 135; barils riz écalé ——.

RIZ ECALE—Ferme.

Head	5 @6
Prime	5⅛@5⅝
Good	5⅛@5⅝
Fair	4⅞@5
Ordinary	4⅛@4⅞
Common	3⅛@3⅞
No 2	2¼@2½

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut: $2 75 à 4 90.
RIZ POLI—$14 00 à 15 00.
SON—$11 00 à 12 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :
FARINE—Stable.
Patents $5 20 à 5 30; extra fancy $4 95 à ——; fancy nominal à 4 70; choix nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$—— à 2 00.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $—— à 5 50 le baril; extra fancy $5 10 à 5 25; fancy $—— à 4 75; Minnesota flour, bakers $4 60 à 4 75; Straights 5 10 à 5 25; patents $5 60 à 5 75.
FARINE DE MAIS—$—— à 2 10.
CREAM MEAL—Choice $2 40 à 2 50.
GRITS—Choice $2 50 à 2 60.
HOMINY—$2 65 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—$5 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote —— à 47 pour le blanc, 47 à 48 pour le mêlé et 47½ à 48 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest — à 36½; No 1 37 à 38.
SON—80 à 87½.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$12 75 à 13 00.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 5⅝ à ——; short rib sides 5⅞ à 6; long clear sides 5⅞ à 6; short clear sides —— à 6.
BACON—Epaules —— à 5⅞; short rib sides —— à 6⅛; long clear sides —— à 6⅝; short clear sides —— à 6⅝.
GRAISSE—En tierçons raffiné, 5⅝ à ——; prime steam — à —; Packer's Tierces — à —.
JAMBON—10½ à 11½.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $11 50 à 12 00; pig $11 50 à 12 00; extra prime and rump $11 00 à 11 50.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6¾ à 7c.; Boston cut shoulders 7 à 7½c; picnic hams 7 à 7½c; breakfast bacon 8¾ à 9c; hams 11 à 12c.
Bœuf, bbls—Extra plate $9 25 à ——; plate $8 75 à ——; extra mess $7 25 à ——; mess $—— ; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour de petits lots.
CAFE—Prime 21¼; good 20¾; fair 20¼; ordinary 19; common 17½ la livre.
THE—Extra Formose, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 20 à 35; imperial extra choice 90c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 3?; gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 16 à 17; extra firsts — à 15c; firsts 13 à 14c; Western Dairy—Extra 11 à 12; extra firsts 10 à 11; first 8 à —. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams 11½ à —; Western Cheddars full cream à 9½; swiss full cream, — à 10½; flats, full cream, 10½ à —; Young America's, full cream, — à 11½.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.
FRUIT.—Frais.—Fraises 7 à 10c le pint, 5 à 12c à quart box ; pommes nominales par barils; oranges nominales. Limons, Messine $2 25 à 3 75 par boites, Palermo $2 25 à 3 75; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $1 50 à $2 50 la douzaine. Raisins de Malaga $3 10 la boîte.
FRUIT—Sec par livre—Pommes—½c — à 5¾c, tranches nominales, fancy evaporated 10½ à 11c; Dattes—Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants, 6 à 7c; prunes 7c; citrons — à 20c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boites, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.
NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane nominales, Texas ——@15c; pistaches—Tennessee red — à 8½c, Virginia hand-picked à 10¼, Amande Taragona 16 à 17c, noix du Brésil 11 à — la livre; Filberts 12 à —; Noix de Naples 17 à marrons italiens 16; Noix de coco $27 50 par 1000, 2½ à 3½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— per ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 50 à 20 00 per ton, pour l'exportation $—— à —— f. o. b. per long ton.
Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude nom. bbl le gallon in prime cooperage et nom. asked.
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7¼ à 7½c la yarde; 2 livres 7¾ à 8¼; 2¼ livres 9½ à 9¾c; bailing twine 9½ à 10c la livre.
COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $—— à 1 50; de la Louisiane $1 50 à 1 75.
PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 50; yams $—— à 3 00.
OIGNONS—$2 75 à 3 00 le baril.
AIL—De la Louisiane 25c à $1 10 le string selon la qualité et la grosseur.
CHOUX—$2 50 à ——.
CHOUCROUTE — De l'Ouest nominale le baril.
HARICOTS—Choice Northern 3¼ à 3½; Western red kidney choice — à 3; New-York red kidneys — à 3; western white kidney 5½c; pois verts 2 à ——.
SQUASHES—$1 00 le baril.
CONCOMBRES—$—— à 2 50 le baril.
COW PEAS—$1 10 à 1 25 le boisseau.
TOMATES—$2 00 le boucaut.
SNAP BEANS—35c. par boîte de demi boisseau.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 50 à 5 00 la douzaine; poulets $2 00 à 3 50; canards $3 00 à 4 00; oies $3 00 à 4 00; dindes $8 00 à 12 00.
Les grosses volailles de la Louisiane à $3 00 à 3 50; poulets $1 50 à 2 25; canards $2 00 à 2 50; oies $3 0 à $ 50; dindes $—— à $ 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 13 à 14c; ceux de la Louisiane 14 à 14½c.
SUIF—4½c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à —— la livre.
LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiana clear 21 à 21½; clear lake 22 à 23.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4¾c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3¼c; kips, 15 à 25 livres, 4½c; peaux de veau 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 4½ à —; dry flint 6; dry salted 5c la livre.
PELLETERIE—Otter $—— à 4 00; castor 10 à 20c pièce; racoons 10 à 30c.
PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 60c pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Motte 2 à 3½c la livre; grise 1 à 1¾; noire 2¾ à 3¼c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 3 à 5; Leaf 6 à 12c.; Cutting and Barley sorts lugs 4 à 10; Leaf 10 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 50c à $1 05; fine medium 53 à 55c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 8's, 23 à 26c. Bright navy, 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch $—— à 1 75; goudron de charbon $4 50 à 5 00 le baril; goudron de pin $—— à 4 00. Résine—A B C D à $1 30 à 1 32½; F $1 35 à 1 37½; G $1 40 à 1 42½; H $1 60; I $1 65; K $2 10 à ——; M $2 15; N $2 30 à 2 35; W. G. $2 50; W W $2 85 à 2 95. Essence de térébenthine 36 à ——. Jobbing 2 à —c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $6 50 le tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; bateaux 55c; steamers $8 50 la tonne, en gros — à 50c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c; Coronna pour familles 45c.; Montevallo 55c. le baril pour familles; Helena pour familles 55c.; steam seul par chars $2 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 25@	2 40
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50@	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme	2 25@	3 50
COGNAC—Importé—Ecoss, le gallon		
1878	....@	4 50
1875	....@	5 50
1870	....@	5 75
1866	....@	6 50
1860	....@	7 00
1850	....@	8 00
1848	....@	12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1869	....@	6 50
1870	....@	7 00
1864	....@	8 00
1848	....@	8 00
Bisquet, Dubouché & Co, Cognac		
1879	....@	4 50
1870	....@	5 50
1848	....@	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05@	1 10
Ouest	1 05@	1 10
Bourbon	1 40@	2 52
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 00@	4 25
Irlande, importé	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	....@	2 00
par caisse	....@	6 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	2 75@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50@	9 00
Holland, par caisse	7 25@	7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	35@	40
Zinfandel No 1, e gallon	50@	70
Clarets importés — Ordinaire par barrique	55 00@	60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00@	75 00
Clarets fins, la barrique	90 00@	175 00
Médoc, la caisse	....@	6 00
St-Julien, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Lafitte, la caisse	....@	28 00
Ordinaire, la caisse	3 00@	3 50
Château Dillon, par barrique	125 00@	....
Blanquefort, par barrique	105 00@	....
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	6 50
Château Haut Brion, la caisse	....@	24 00
VINS BLANCS—Californie la barrique	60@	75
Importé de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	90 00@	175 00
Graves, la caisse	....@	6 00
Sauternes, la caisse	....@	6 50
Haut Sauternes, la caisse	....@	10 00
Latour Blanche, la caisse	....@	18 00
Château Yquem, la caisse	30 00@	30 00
Château Carbonnieu, la caisse	....@	10 00
Château d'Arche, la caisse	....@	11 50
Château Suduiraut, la caisse	....@	15 25
Château Rouissee, la caisse	....@	16 00
Château Vigneau, la caisse	....@	21 50
Pints $1 de plus par caisse.		
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Muscat, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	2 50@	5 00
Madère, la caisse	12 00@	30 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	20 00@	35 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz.	....@	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	....@	24 75
Extra Dry	....@	28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.	....@	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	....@	26 00
D. B. Pol & Co.'s qts	....@	22 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	....@	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts.	....@	29 50
Moet & Chandon, white seal, qts.	....@	29 00
Pints $2 de plus par caisse		
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douz.	....@	1 75
Burke, E. J., la douz.	....@	1 75

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	18 00	@10 00
Double bit	....	@10 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs.	4¼@	5¼
Boxes, gross	10 00	@10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in.	6 00	@22 00
BRASS—Sheet par livre	....@	2
COTTON SCRAPERS	2 40	@ 3 00
CHAINS—Trace	28	@ 75
Ox, #s	5	@ 7
COPPER—Roofing par livre	....@	23
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	....@	30
HOSE—H. B. No 0 to 6	2 50	@ 5 50
A. B. No 00 to 3	2 35	@ 6 00
Lyndon's brightcrown, 00000 to 2	4 00	@ 8 00
ROTARY HOSE—Malien's	....@	60 00
Avery's	125 00	@....
Stubble diggers	....@	75 00
HOLLOW WARE—Skillets	3	@ 4
Anvils	....@	11
IRON—Flat, 1¼ to 4 inches by ⅜ to 1	....@	2.15
Round, 1 to 1⅝ inches	2⅛@	2⅛
Painted	4⅛@	5⅞
Bands—Light, 3 to 6x¼	2 65	@ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	2 45	@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3⅛@	4
Sheet—No 10 to 14 G	2 50	@ 3 00
Galvanized, No 26 G	6 00	@ 9 00
LEAD—Pig, par livre	4½@	5
Sheet, par livre	....@	—
STEEL NAILS—12@40d basis	....@	2 10
OAKUM—Navy	....@	7½
United States Navy	....@	9 00
Best	....@	10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75	@ 3 75
Avery, steel	4 50	@ 30 00
Avery, double shovels, wood on beams, net	....@	3 25
Avery, double shovels, iron beams, net	....@	3 25
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00	@ 2 50
Double plows, Allison's, No ¼ to 2, each	25 00	@30 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 3/8	4⅛@	4⅛
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis	12	@....
Manila	15	@....
Cotton, 5-16 et ⅜	14	@ 16¼
SPADES—Ames'	10 50	@12 00
Rowlands'	6 00	@ 7 50
SHOVELS—Ames'	9 50	@11 50
Rowlands'	6 00	@ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	3	@ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 00	@14 00
I. C., do	10 00	@11 00
1x14x20	6 50	@ 9 00
I. O., 1x14x20	5 00	@ 5 00
Block, par livre	24	@ 26
VISES—Peter Wright's	....@	16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	3 40	@....
ZINC—Sheet par livre	7	@ 7¼
SHOT—Drop	1 35	@....
Buck, 25 liv. bags	1 55	@....
POWDER—25 liv. kegs	....@	5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	10 00
No 3	12 00	No 3	8 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	8 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	10 00
Ceiling No 1	12 00	Weath Bds No 1	12 00
No 2	10 00	No 2	10 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	13 00	Boards No 3	10 00
No 2	10 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	15 00
No 2	15 00	No 2	12 00
No 3	13 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	12 00
Boards No 3	....	No 4	10 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	27 50
No 3	22 00	No 4	18 00
No 5	16 00	No 6	....
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 2	23 50
No 3	31 00	No 4	19@27
No 5	17 00	No 6	9@27

WHARF TIMBER.

No 1	12	No 2	11 cts
No 3	9½ cts		

Mahogany timber	50 00@65 00
Cedar timber	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber	2 50@ 3 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split	2 50@ 3 00
Laths, per 1000	1 40@ 1 85
Alabama lime	@1 00
Cement domestic	1 75@2 00
Cement, imported	2 75@3 00
Slate	5 75@7 00
BRICK—Lake and I. O. R. R.	9 50@11 00
Paving	11 00@12 00
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	20@ 25
Shells, small	@ 40
Shells, large	1 25@1 50
Plaster calcined	1 80@2 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 60@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	$225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—		
Nourris aux grains	3 @	3½
par liv. gross, grass	3 @	3½
fair to common	2½@	3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par livre	—@	—
2me qualité, par tête	$10 00@	15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@	10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00@	9 00
2me qualité, par tête	6 00@	8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	9 00@	11 00
2me qualité, par tête	7 00@	9 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross	4½@	5
Fair Ouachita par liv. gross	3½@	4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 00@	2 90
Fair, par tête	1 00@	2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	30 00@	40 00
2me qualité, par tête	20 00@	30 00

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Friction Rouge du Dr Testut.

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 6 onces: 50 cents.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer), est déjà un légitime succès.

Rue Bourbon, 161, près Orléans.
28 mai—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE SEMESTRIEL,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 JUIN 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de ..	200,000, ...	200,000
1 Lot de ..	100,000, ...	100,000
1 Lot de ..	50,000, ...	50,000
2 Lots de ..	20,000, ...	40,000
5 Lots de ..	10,000, ...	50,000
10 Lots de ..	5,000, ...	50,000
25 Lots de ..	2,000, ...	50,000
100 Lots de ..	800	80,000
200 Lots de ..	600, ...	120,000
500 Lots de ..	400, ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de ... $800, ..	80,000
100 Lots de ... $400, ..	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200, ..	199,800

3,144 Lots se montant à $2,159,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express—

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Lne.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quato zième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici attachées, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir, deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec le devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation ; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en ou représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précèdent l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et à son dernier réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers ou bordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et détaillera leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas de vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu, élection qui se fera par le Conseil d'administration aussitôt que la vacance dans la présidence sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant à une majorité en montant du fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction: elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Prager comme secrétaire, et les dits directeurs exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Prager et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé,	PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE,	J. LANGLES,
H. LOCTE.	ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER,	ERNEST PRAGER,
GEO. FAEHNLE,	C. G. REBENTISCH,
	J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(SCEAU) Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.

11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Coton.—Coton.—Coton.

John B. Lallande vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,164—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 février 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 21 juin 1890, à 1 heure P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au Columbia Cotton Press, coin des rues Tchoupitoulas et Terpsichore—35 Balles de coton.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10 14 17 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Presses, Outils, Pierres, etc., étant le contenu d'un établissement lithographique.

Chas. Kummel vs G. E. Von Hofe, Syndic de la Standard Music & Photo-Litho Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,284—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, le SAMEDI, 21 juin 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 48 rue Bienville

La Presse Litho graphique "Climax Wharfdale Letter Press No 2," ensemble avec toutes les presses et outils pour graver et lithographier et un certain lot de machines, outils, pierres et autres articles nécessaires et qui servent à l'effet de faire le commerce lithographique; le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10, 14, 17, 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant le coin des rues Washington et Clara dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Magnolia et Sixième.

David Jung vs Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,891—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Clara, Sixième et Magnolia, désigné comme lot No 22 dans l'îlet No 27 formant l'encoignure des rues Washington et Clara, mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent vingt-huit pieds de profondeur et face à la rue Clara. Enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, folio 173.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété, près du Parc Audubon, Sixième District.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, dans la partie supérieure de la ville les rues Camp Calhoun et Magazine, et connu comme îlet No 29, de Burthe ville; les dits sept lots sont désignés par les Nos 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan du dit îlet dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 21 avril 1883, et annexé à un acte de vente du lot No 1 du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884 et les dits lots mesurent comme il est dit plus, à savoir:

Les lots Nos 3 et 6 mesurent chacun vingt-huit pieds 5 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds un pouce, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 10 formant l'encoignure de la rue du Camp et de la ligne inférieure du Upper City Park; et le lot No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, etc.

EN VERTU d'un writ de fieri facias dans l'affaire de David Jung vs Anton Weiss, No 29,891 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, j'ai saisi et je vendrai pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le MARDI, 10 juin 1890, à 10 heures A. M.—

Un lot de meubles de ménage, etc. ainsi qu'il appert d'une liste enregistrée.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—30—5 10 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles par le Shérif. Meubles etc., articles de maison, etc., comprenant ameublements de chambre à coucher, tables à extension, berceuses, chaises, side-board, sommier, matelas, un jeu de ferblanerie, Rugs, moustiquaires, rideaux, et quilts, etc.

—Aussi—

Un bel ameublement de salon, etc., et un grand nombre d'autres articles, etc., tenus en bon état.

John G. Grant vs Mme G. McDonald, femme seule.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 juin 1890 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'entrepôt Lafayette, coin des rues Magazine et Lafayette, un grand lot de meubles de maison, articles, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 juin—4 8 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE

H. T. Cottam & Co., Shelby Seymour, subrogé, vs Felix Walker et Ella F. Bondurant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,911—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse Ella F. Bondurant dans un certain contrat d'assurance fait par la Equitable Life Assurance Society des Etats-Unis comme il appert d'après la police d'assurance No 39,041 sur la vie de Félix Walker en faveur de la défenderesse Ella F. Bondurant; le dit contrat étant pour la somme de $5,000 00 (cinq mille piastres) payable par la dite société à la dite Ella F. Bondurant à la mort du dit Félix Walker, et daté le 30 janvier 1869; le dit contrat étant la description connue comme "Ordinary Life" (Vie Ordinaire).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—7 10 14 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Bassich vs. Ernest Lacher.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,333—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28me jour de juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, St Denis et St-Patrick, désignés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 octobre 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemange Drouet, pris par Oscar Drouet, notaire, les 16 et 17 octobre 1872, lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit. Les terrains 18 et 19, chacun, 32 pieds de façade rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; et les terrains 20, 21 et 22, chacun, 30 pieds de façade rue Toledano, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par le vendeur par achat de la succession de Louis Flemange Drouet, par acte passé devant Oscar Drouet, notaire, le 28 mars 1877, enregistré au Bureau des Transferts, livre 107, pages 374 et 375 et acquis par Ernest Lacher, de Frederick Knieep, le 3 octobre 1882, pardevant John Bendernagel, notaire, enregistré dans le C. O. livre 116, folio 542.

Saisi dans l'affaire susdite et sus-numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

24 mai—24 31 juin 7 14 21 28

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas,) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Bourbon, No 161, près Orléans, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Un assortiment régulier de bottes et souliers.

—Aussi—

La balance du stock de chaussures fines de E. Dupré.

Et un grand assortiment d'échantillons de manufacturiers.

SERONT vendus par HENRY STERN & CIE, encanteurs.—Le MARDI, 10 juin 1890, à leur salle d'encan, No 86 rue du Canal, commençant à 11 heures A. M., sans limite ni réserve

Conditions—A la vente. 10 juin—1f

PAR E. CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Hyman et als., vs Stella Hyman, tutrice, et als.

VENTE EN PARTITION.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un jugement et ordre en partition rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 29 avril 1890, je procèderai à la vente sur les lieux, No 196 RUE ST-CHARLES, près Julia, le JEUDI, 12 juin 1890, à 12 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de magnifiques meubles de salon et de chambre à coucher, en bois de rose, miroirs français, tapis en velours et beaucoup d'autres articles de ménage tous de qualité supérieure et en bon ordre, d'après un inventaire enregistré.

Aussi un Piano Pleyel.

Conditions—Comptant sur les lieux.
1er juin—1er 8 9 10 11 12

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PHARMACIE.

Philip Schumann vs. Ses Créanciers.

No 30,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—MERCREDI, 18 juin 1890, à 10:30 heures A. M., il sera vendu à l'encan, coin des rues Philip et Annonciation, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 juin 1890—

Le contenu de la dite pharmacie, comprenant en partie un bel assortiment de médicaments homéopathiques et allopathiques, bouteilles, verrerie, etc., 2 vitrines, 7 pieds, plaquées en nickel; 1 boîte à prescriptions ; parfumerie et articles de toilette, dispensaire, balances, chaises, bureaux, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 7 juin—7 10 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunérative et centrale dans le deuxième district,

No 137 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine,

En face du nouveau magasin de D. H. Holmes.

Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.

Succession de Joséphine Julie Roy, femme décédée d'Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin 1890 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 7 mai 1890, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, conformément à un acte d'acquéreur de feue Joséphine Julie Roy de John B. Mills, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 2 janvier 1866, 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, et conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 24 octobre 1866. Le dit lot est désigné par la lettre "C" et mesure, ce en le dit plan 22 pieds et 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant cinq chambres et corridor sur chaque étage; une bâtisse à deux étages attenante à la résidence ci-dessus mentionnée, ayant quatre chambres; lieux d'aisances, caves, water works, un balcon face à la rue, etc., connu par le numéro municipal 137 rue Douane, louées à raison de $50 par mois sans bail.

—AUSSI—

Deux actions du fond capital du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Pour les deux actions comptant à l'adjudication et pour la propriété une moitié comptant ou plus et le reste à un et deux ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties, et non aliénande; le transfert de la police d'assurance qui doit être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour couvrir le montant des billets du vendeur ou autre porteur avec intérêt et frais et 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt en cas de procès pour recouvrir le paiement; le clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires du capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1890, ainsi la stipulation qu'en cas d'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix convenu dans les quinze jours après la date de l'adjudication, il sera considéré en défaut sans autre formalité, et l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 11 17 24 31—juin 7 14

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Joli cottage double en bois. No 432 rue Gravier coin Prieur, en maisons en bois dans le fond et face à la rue Prieur.

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

No 30,078—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALPH. PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Patrick McGrath et sa femme et d'Edward McGrath, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 26 et 27 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

Lot No 26 a 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 27 a 120 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur, se reliant aux lignes du lot No 26 à un point de façon à former un angle de 120 pieds sur la ligne de division, et a 30 pieds 3 pouces de large dans le fond.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à double corps de logis No 432 rue Gravier, coin Prieur et plusieurs cottages en bois dans le fond et faisant face à la rue Prieur et désignés par les Nos 1, 2 et 2 1/2 rue Prieur.

Le tout rapportant environ $22 par mois, indépendamment de la moitié de la propriété du coin qui est occupée par les héritiers.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et hypothèque, pour garantir le paiement du capital et de l'intérêt. Ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire. Dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième, (Carrollton.)

Succession d'Adolphe Fritsche.

No 29,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fritsche, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'îlet No 12 "8", maintenant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Troisième et Burthe. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et selon le plan de W. H. Williams, voyer, en date du 28 décembre 1863 et déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage, avec galerie, cave, etc., louée six dollars par mois; joli voisinage, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

24 mai—24 31—7 14 21 28 juin.

FAITES VOTRE GLACE.

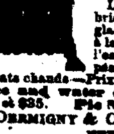

Appareils de famille brévétés, récompensés aux Expositions, notamment en 1889 à celles de Paris et de l'American public health association de Brooklyn, N. Y.

Le même appareil peut fabriquer de 1 à 18 livres de glace à la fois, ou de la crème à la glace, ou des carafes, de l'eau ou du champagne frappés, ou du beurre sous les climats chauds—Prix $10 à $185.

Ice and water cooler machine, brev. $20 et $35. Pie Nic Ice Box, $10.

L. DERMIGNY & CIE, 126 W. 25th str. NEW YORK.

26 mars—3 m Dim.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

Pay. H. Jensen vs. Ses Créanciers.

No 30,131—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 11 juin 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 178 rue Poydras, coin Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 mai 1890

En bloc, tout le contenu, installations, drogues, médecines, etc., que contient une pharmacie.

Conditions — Strictement comptant sur les lieux.

31 mai—31—juin 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 29,164—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

Grande vente à crédit

—DE—

Belle résidence rue St-Charles.
Lot et améliorations rue Laharpe.
Lot, etc., sur la rive du lac Pontchartrain.
Maison de bateau de plaisir à West End.
Lot, etc., à Trenton, paroisse Ouachita, Lne.
Lots, etc., à Ouachita, paroisse Union, Lne.
Un terrain à Est Baton Rouge, Lne.
Ilets dans la ville de Baton Rouge, Lne.
Lots dans différentes parties de la ville de Baton Rouge.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 3 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Thos W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 29me jour de mai 1890, à moi adressé.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet Lafayette et Poydras; l'un d'eux est désigné par le No 8 et mesure cinquante-cinq pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Saint Charles sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et l'autre lot adjoignant le lot No 8 ci dessus, mesure vingt pieds huit pouces et demi de face à la rue St Charles, sur cent quatre pieds six pouces de profondeur, mesure américaine.

Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, contenant au rez-de-chaussée deux grands salons avec larges portes à deux battants, cabinet de lecture, salle à manger, fumoir, office, chambre à bain, cabinet, grand couloir, escalier, galeries sur le côté et dans le fond.

Le second étage ayant six chambres à coucher et quatre chambres à bains et cabinet, grande galerie sur le côté et dans le fond, couloir et escalier.

Le troisième étage ayant cinq chambres à coucher et trois chambres à bains, couloir et escalier.

Aussi une cuisine en briques à deux étages, attenant à la bâtisse principale, ayant au rez-de-chaussée une grande cuisine avec un "range", office, chambre à provisions, cave à vin, lieux d'aisances, chambre pour charbon et coke, et au second étage quatre grandes chambres à coucher, escalier, lieux d'aisances et cabinet, galerie sur le côté, se liant avec la bâtisse principale.

Les dépendances consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux grandes chambres, une à chaque étage.

Aussi, une belle écurie en bois, couverte en ardoises, contenant cinq grandes étables et remises et grenier à fourrage deux grandes cuves, puits, plates bandes, hydrant, citerne, et tuyaux pour eaux chaude et gaz dans toute la bâtisse, fontaine cour pavée en pierres plattes, etc., et connue par le numéro municipal 112 rue St-Charles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Broad, Dorgenois et Columbus, désigné par le No 24 de l'îlet No 17, lequel dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé sur le bord du Lac Pontchartrain, en face du lot No 8. Laquelle portion de terre forme le coin nord-est de l'Avenue du Lac et de la rue Mercer, commençant à un point à peu près à trois cent quatre-vingt-quinze pieds de distance de la ligne du Nouveau Canal, et puis s'étendant sur la dite Avenue du Lac, et cent pieds de face sur une profondeur sur le lac, ensemble avec tous les droits d'atterrissements ou de batture attachés à la dite portion de terre comme une propriété de devanture.

4° Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable John B. Lallande à l'usage d'occuper jusqu'au 9 novembre, A. D. 1902, du morceau ou portion de terre, quarante pieds par cent pieds de l'emplacement sur le côté intérieur de la levée de protection du Lake End ou Nouveau Canal, entre la place maintenant ou anciennement occupée respectivement par Thomas H. Handy et John Astredo, sous une ordonnance No 8,129, série d'Administration, adoptée par le Conseil de la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 novembre 1882. Sur le lot ci dessus décrit il y a un joli "boat house" de plaisir.

5° Tout, et particulièrement ce certain lot ou morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la ville de Trenton, dans la paroisse Ouachita, Etat de la Louisiane, connu et décrit comme lot No. Vingt neuf, en face de la rue ayant pieds à la rue Claiborne et entre lignes de face le fond entre lignes parallèles, à peu près cent pieds de profondeur.

6° Ce certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le comté Ouachita, paroisse Union, Etat de la Louisiane, et décrits comme suit, savoir:

Le terrain No un forme le coin des rues Main et Front et a soixante-quinze pieds de façade sur chaque rue.

Les terrains six et sept ont soixante-quinze pieds de façade rue Front et s'étendent en arrière de soixante quinze pieds ; le tout au sud de la rue Main. Le quatre ouest du terrain No 4 a trente-sept pieds et demi sur cent cinq pieds de profondeur rue Main au sud.

7° Le tout et en particulier les morceaux de terre situés dans la dite paroisse Union, en cet Etat, et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et décrits plus loin, savoir:

Un morceau de terre situé au Nord-Est quart du Nord-Est quart de la section dix septième, comté vingtième Nord, latitude quatre Est, ayant environ trois cent vingt pieds Ouest de la seizième ligne de section, le long du chemin Arkansas, rue Main, près de la résidence de Sud jusqu'au Rocky Branch.

Au haut de cette dite Rocky Branch au chemin Arkansas et est, le long du chemin Arkansas à l'endroit commençant et ayant huit acres.

8° Le quartier nord-est, la moitié nord du quartier sud-est, et la moitié sud du quartier nord-est, de la section No 17, comté No 20 nord, latitude 4 est, et ayant à peu près 320 acres.

9° Le tout et en particulier un quart indivis de l'intérêt du dit John B. Lallande dans la propriété foncière ci-après décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans la paroisse Est Baton Rouge en cet Etat, savoir: Le morceau de terre situé à proximité d'un chêne blanc avec un X, coin sud-est, anciennement du morceau de terre, pris de la ferme Bernard. De là, Nord 10° 30" Ouest, 527 toises, mesure française ou 51 chaînes-anneaux, mesure américaine, à un arbre creux marqué d'un X. Le coin nord-est du dit morceau de terre coin nord-ouest du dit morceau de terre, à partir de là, mesurant 79° 12' et 31" nord, mesurant 521 toises mesure française, ou 50 chaînes et quatre anneaux, mesure américaine, à un point nord-est coin du premier morceau de terre; de là, s'étendant sud 10°. 30" est, mesurant 520 toises, mesure française ou 52 chaînes et 33 anneaux, mesure américaine, à un chêne blanc marqué d'un X. coin sud-est du dit morceau de terre; de là s'étendant au sud 79°. 31, ouest mesurant 520 toises, mesure française ou 50 chaînes, anneaux, mesure américaine, au commencement ayant trois-cent-soixante arpents de terre.

Le carré No 28 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Duncan & Mathe Town. Le carré No 27 de cette partie de la ville de Baton Rouge nommée Hicky Town. Deux terrains numérotés douze et treize tracés dans cette partie de la ville de Baton Rouge nommé Spanish Town, chacun ayant quatre arpents.

Deux terrains Nos 4 et 11 du carré No 54, dans le comté Beauregard, en la ville de Baton Rouge.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, avec intérêt de six pour cent par an jusqu'à maturité, et si non payés alors, huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement; garanti par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, la clause de paiement de cinq pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumera le paiement en sus de l'enchère de toutes les taxes sur la dite propriété décrite pour l'année 1890. L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er juin—1 3 8 15 22 29—juil 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jno. B. Lallande vs ses créanciers

No 29,164—Cour Civile de District—Division A.

Le "Classers Cotton Compress," anciennement la première presse à coton construite à la fonderie de Scott, et dans les Reding Iron Works, Reding, Pennsylvania,

Reconnue comme la plus grande et la plus puissante presse à compression du monde (sauf une semblable à Galveston, Texas.)

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, si pas avant à une vente privée, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope, en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, adressé à Eugène Soniat, syndic de la susdite insolvabilité le 23 mai 1890.

Le Classers Cotton Press, anciennement la première de toutes, provenant de la fonderie de Scott, des Reding Iron Works, Reding Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus puissante des presses à comprimer le coton du monde (sauf une semblable à Galveston Texas.) Elle a trois bouilloires, chacune de 48 pouces de diamètre, 27 pieds de longueur, avec deux tuyaux de 17 pouces—le tout d'une épaisseur de 3/8me de pouces du meilleur rebord de Pennsylvania. Quant elle fonctionne, son action, haut et bas, se fait en moins de moitié du temps que ne se fait celle des autres presses, ayant la vapeur et des soupapes d'échappement de dimension double et des cylindres de renversement donnant une pression de 140,000 livres sur le dos des ressorts (tasseurs)

Cette presse, alors qu'elle ne faisait qu'un service ordinaire, a fourni à des navires des chargements de 22,545 livres de coton (régistre.)

Un de ses principaux avantages est sa grande puissance de doubler le coton; tandis qu'elle possède tous les avantages sur les autres presses, elle ne consume pas plus de combustible que ces autres, si elle en consume autant. La Presse est actuellement prête à être vue à la "Classers Cotton Press", en ville, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope.

Conditions—10 pour cent du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux; le reste un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, portant 6 pour cent d'intérêt par an avec lien sur la propriété et sécurité de la ville approuvée.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 juin 1 8 27 28

Avis est ici donné par les détenteurs de certains prétendus bons et coupons de l'Etat de la Louisiane illégaux, qu'il sera fait application à la Législature pour obtenir un redressement vénable et équitable.

29 mai—29—4 11 19 27 juin